



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 14 décembre

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 7 décembre 2023

Etaient présent(e)s : André MOLINO, Maire,

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Carole HALGAND, Adjoint(e)s

Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET⁽²⁾, Ludovic DI MEO Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Audrey CERMOLACCE ⁽¹⁾, Jérémy MARTINEZ, Paul BONZI, Bertrand CONNIN, Nathalie CIPRIANI, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Sophie CELTON par André MOLINO, Hocine BEN-SAÏD par Djelloul OUARET, Patrick MAGRO par Gérard GUERRERO, Anne OLIVERO par Roselyne MANDRAS, Sophia FELLAHI-TALBI par Christine ARNAUDO, Carole ALBOREO par Louisa HAMMOUCHE, Maëva CHALLIES-SANCHEZ par Audrey CERMOLACCE, Thierry AUDIBERT par Nathalie CIPRIANI

Était absent et non représenté : Philippe REYNAUD

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

(1) Arrivée à la 3^{ème} question ; (2) Arrivé à la 4^{ème} question

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 14 décembre 2023 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 12 octobre 2023 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à **l'UNANIMITE.**

Délibération n°01.12.2023 : FINANCES COMMUNALES – Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations suite au passage, à compter du 1er janvier 2024, à la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°02.12.2023 : FINANCES COMMUNALES – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la commune de Septèmes-les-Vallons.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°03.12.2023 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Approbation des rapports de la CLECT portant évaluation des charges transférées entre la Métropole et ses communes au titre des transferts et restitutions de compétences.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « la Mairie avait en charge les poteaux incendie de la commune maintenant c'est la Métropole qui prend en compte l'éclairage public. »

Monsieur Mélis : « est-ce qu'on va continuer le programme qui a été établi ? »

Monsieur le Maire : « à nous de le définir ! »

Monsieur Mélis : « cela va être plus difficile. »

Monsieur Martinez : « un plan sur le changement des candélabres a été lancé. Du coup, il n'y aura plus d'investissement du côté de la Mairie. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°04.12.2023 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Approbation de l'instauration des attributions de compensation d'investissement et régularisation des compensations transitoires pour l'éclairage entre 2019 et 2022.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°05.12.2023 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Approbation de l'avenant n°2 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1er janvier 2023 entre la commune de Septèmes-les-Vallons et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°06.12.2023 : FINANCES COMMUNALES - Décision modificative n°1 – Exercice budgétaire 2023.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°07.12.2023 : VIE ASSOCIATIVE – Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2023 – 5ème répartition.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Manuel PINTO qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°08.12.2023 : VIE ASSOCIATIVE - Attribution d'avance sur subventions à certaines associations et établissement public – Exercice budgétaire 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Manuel PINTO qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Pinto : « le principe de cette délibération annuelle est très bon. Il permet aux associations employeurs de limiter leurs difficultés de trésorerie. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°09.12.2023 : VIE LOCALE - Modification et création de tarifs pour la mise à disposition des salles municipales.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Christine ARNAUDO qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Guerrero : « pour les associations sportives, par exemple pour l'accueil de leurs comités départementaux, est-ce que ce sera gratuit ou pas ? »

Monsieur Martinez : « les comités ont des ressources, ils doivent payer comme les autres. »

Monsieur le Maire : « certaines communes font payer dès la première utilisation. Nous avons fait ce règlement qui prévoit différents cas. Il a été discuté en bureau municipal. Une fois voté, ce règlement doit être appliqué. On ne peut pas y déroger, faire des différences entre les associations. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°10.12.2023 : POLITIQUE DE LA VILLE - Nouvelle Convention-Cadre des Centres sociaux des Bouches-du-Rhône pour la période 2024-2027.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°11.12.2023 : PETITE ENFANCE – Reconduction de la convention de gestion et de mise à disposition de locaux avec l'association « Action Accompagnement initiative » (AAI) dans le cadre de l'animation du « Café-Poussette Septémois ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Christine ARNAUDO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Martinez : « je suis bien conscient des difficultés à le réaliser mais ce serait bien de faire les cafés-poussette le week-end. »

Monsieur Bonzi : « c'est demandé par les parents. »

Madame Arnaudo : « la PMI n'intervient pas le week-end, les personnels de santé ne sont pas disponibles. Mais ils y réfléchissent. »

Monsieur le Maire : « nous sommes tributaires des partenaires pour les créneaux d'interventions. »

Madame Autié : « pourquoi ne pas faire les interventions le mercredi après-midi. Certains parents ne travaillent pas pour garder leurs enfants ce jour ? »

Madame Arnaudo : « on y réfléchit. »

Monsieur le Maire : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°12.12.2023 : RESSOURCES HUMAINES – Création d'emplois permanents à temps complet et temps non complet.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°13.12.2023 : RESSOURCES HUMAINES – Adhésion à la convention du Pôle santé du Centre de gestion des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°14.12.2023 : RESSOURCES HUMAINES – Attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Cani : « d'abord prévue pour les agents de la Fonction publique d'Etat ainsi que pour les agents de la Fonction publique hospitalière, cette prime peut désormais être versée aux agents de la Fonction publique territoriale depuis l'entrée en vigueur d'un décret en date du 31 octobre 2023.

Mais si l'Etat a finalement étendu la possibilité de faire bénéficier les fonctionnaires territoriaux de cette prime, il n'a malheureusement pas prévu de participer à son financement, précisant son caractère facultatif.

Or, les collectivités locales subissent actuellement des contraintes budgétaires peu compatibles avec un accroissement de la masse salariale.

D'autant que, parce qu'ils sont chargés des services publics de proximité, la plupart des agents territoriaux, en particulier communaux, sont susceptibles de bénéficier de cette prime en raison du montant de leur traitement.

Depuis le début de notre mandature, nous consentons des efforts pour contenir le montant des charges de personnel dans un volume soutenable, par une politique d'adaptation des postes, de gestion des carrières ou de lutte contre l'absentéisme.

En revanche, nous nous refusons avec constance de faire porter nos recherches d'économies budgétaires sur les plus bas salaires ou sur les précaires.

C'est ce qui nous a conduit à maintenir toutes les rémunérations pendant la période du COVID. C'est ce qui nous a amené à anticiper l'instauration de cette prime en prévoyant l'inscription budgétaire de la moitié de son montant dès le budget supplémentaire. »

Monsieur le Maire : « de nombreuses communes n'ont pas souhaité verser cette prime à leurs agents. De mon côté, même si l'Etat ne contribue pas, j'ai pris position pour le faire. Je trouve normal que l'on verse cette prime aux agents. 90 à 95% du personnel vont y avoir droit. Cela représente un gros effort budgétaire pour la Commune, dans la situation où nous sommes. Cela

représente 117 000 €. Mais le personnel communal mérite cette prime, il effectue du bon travail. »

Monsieur Martinez : « c'est une très bonne initiative car cette prime n'est pas obligatoirement versée aux agents communaux. L'Etat le fait pour ses agents qui sont plutôt en catégories A et B. A la différence des collectivités dont les agents sont majoritairement en catégorie C, donc les salaires les plus bas. La collectivité doit se débrouiller seule pour verser cette prime. Une nouvelle fois, on voit le désengagement de l'Etat envers les collectivités. Il faut assumer notre ligne politique. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°15.12.2023 : RESSOURCES HUMAINES – Autorisations spéciales d'absence.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Cani : « ces autorisations sont passées de bon gré à obligatoires »

Monsieur le Maire : « deux séances de travail avec le CST sur ces autorisations spéciales ont eu lieu. Avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°16.12.2023 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE - Démarche Eco Quartier : signature d'une convention d'application pour la mission d'appui en ingénierie du CEREMA en appui aux collectivités lauréates de l'appel à candidatures EcoQuartier 2030.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°17.12.2023 : PATRIMOINE COMMUNAL - Cession de fonds de bail commercial sis 11 route d'Apt.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « au départ une épicerie de nuit devait s'installer. Nous avons préempté le bail commercial et c'est une agence de voyage qui nous achète le fonds. »

Madame Halgand : « l'agence fait une bonne affaire car elle achète moins cher que l'acquéreur évincé. »

Monsieur le Maire : « la Ville a préempté au prix officiel et le cède au même prix. »

Monsieur Pinto : « quelle est la viabilité de cet accord ? »

Madame Halgand : « totale, la chambre de commerce a étudié le dossier. »

Monsieur le Maire : « pour les commerces qui s'installent sur la commune, la Mairie saisit la chambre de commerce pour étudier le dossier et nous indique si le projet est viable ou pas. La CCI a reçu l'intéressée pour discuter du projet avant de nous informer de la suite à donner. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°18.12.2023 : PATRIMOINE FORESTIER - Forêt communale soumise au régime forestier – Programmation de coupes de bois et affouage saison 2024.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Patrick DUBESSE** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°19.12.2023 : COOPERATION INTERCOMMUNALE - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement – Exercice 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « vous pouvez le consulter au 2^{ème} étage de la mairie. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire propose d'examiner le projet suivant.

RAPPORT SANS VOTE

Délibération n°20.12.2023 : COOPERATION INTERCOMMUNALE - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers Métropolitains – Exercice 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « vous pouvez le consulter au 2^{ème} étage de la Mairie. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote non plus sur ce rapport. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire propose d'examiner le projet suivant.

RAPPORT SANS VOTE

**Délibération n°21.12.2023 : DEVELOPPEMENT DURABLE – Agenda 21 Septémois :
Approbation du programme d'actions.**

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Audrey CERMOLACCE** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Cermolacce : « le prochain forum aura lieu le samedi 3 février 2024. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°22.12.2023 : ENVIRONNEMENT – Avenant n°1 à la convention de
partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE 2 – SEQUOIA.**

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Ludovic DI MEO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Di Méo : « on a déjà travaillé avec le programme SEQUOIA, qui permet de réaliser diverses études énergétiques, notamment dans les écoles. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.